



Conditions Générales de Vente – Séjours linguistiques classiques 2024

(Séjours au mois : Sakura, Juillet, Août)

1. Objet

Espace Langue Tokyo (E.L.T.) est une société anonyme dont l'objet est l'enseignement du français et du japonais. Dans ce cadre, nous proposons des séjours d'immersion linguistique à Tokyo avec hébergement en famille d'accueil japonaise. Nous organisons des activités et excursions pour aider à la compréhension de la culture japonaise. E.L.T. n'est pas une agence de voyage et ne peut donc offrir les mêmes services.

2. Acceptation du dossier

2.1 Documents requis

L'acceptation au programme de séjour linguistique est soumise à la réception, six semaines avant le début de la session, des documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie du passeport (double page avec photo)
- Une photo d'identité
- Une attestation d'assurance voyage et de responsabilité civile
- Vos références de vols aller/retour
- Pour les mineurs : une autorisation parentale de participation au séjour et une autorisation de sortie du territoire (AST) obligatoire à télécharger sur <https://www.service-public.fr/>

2.2 Priorité et validation

La finalisation de l'inscription requiert le versement, six semaines avant le début de la session, d'un acompte de 30 000 yens à adresser :

- Soit par virement bancaire
- Soit par la société tierce *Wise*
(vous trouverez nos coordonnées bancaires en dernière page du dossier d'inscription)

La priorité est donnée aux demandes d'inscription aux séjours linguistiques de 4 semaines.

La validation des demandes d'inscription pour les séjours de moins de 4 semaines est soumise à la disponibilité, six semaines avant le début de la session, de places restantes au sein des classes.

Les personnes s'inscrivant pour moins de 4 semaines, mais souhaitant finaliser leur inscription plus de six semaines avant le début de la session, peuvent le faire selon les conditions suivantes :

- Pour les séjours avec hébergement en famille d'accueil : le règlement de frais de séjour forfaitaire de 264 000 yens (hors activités et cours optionnels)
- Pour les séjours sans hébergement en famille d'accueil : le règlement de frais de séjour forfaitaire de 194 000 yens (hors activités et cours optionnels)

3. Prix et conditions de paiement

3.1 Prix des séjours

	Séjour tout compris	Séjour sans hébergement famille
4 semaines (60h)	294 000 yens	194 000 yens
3 semaines (45h)	234 500 yens	152 000 yens
2 semaines (30h)	164 000 yens	110 000 yens
Inclus	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de japonais intensifs sur la session - Manuel de cours et d'exercices - Hébergement en famille japonaise en DP - Transports entre la famille d'accueil - l'école - sorties des activités - Activités culturelles non-optionnelles - Frais d'inscription et de dossier 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de japonais intensifs durant la session choisie - Manuel de cours et d'exercices - Activités culturelles non-optionnelles - Frais d'inscription et de dossier

NB : Les débutants doivent assister aux cours intensifs à partir du début de session. Les participants sont priés d'être présent à la réunion d'information à l'école le premier dimanche du séjour. Pour ce faire, merci de choisir une arrivée à Tokyo **au plus tard à 14h pour l'aéroport de Narita** ou **à 15h pour celui de Haneda**.

3.2 En option

3.2.1. Forfait « accueil aéroport »

a) Accueil individuel : 21 000 yens pour Narita et 18 000 yens pour Haneda

Une personne viendra vous accueillir directement à l'aéroport en voiture à l'heure de votre arrivée pour vous emmener à l'école. Ce forfait inclut les frais de transport entre l'aéroport et l'école.

b) Retour à l'aéroport : 21 000 yens pour Narita et 18 000 yens pour Haneda

Cette option est réservée aux mineurs. Une personne viendra vous chercher dans votre la famille d'accueil et vous accompagnera à l'aéroport en voiture. Ce forfait inclut les frais de transport entre le logement de votre famille d'accueil et l'aéroport.

3.2.2. Activités et excursions optionnelles (voir clause 4.2.2)

3.2.3. Cours de japonais optionnels (voir clause 4.1.2)

3.3 Conditions de paiement

L'acompte de 30 000 yens doit être versé 6 semaines avant le début de la session.

Le solde du séjour, incluant les activités et excursions en option choisies, devra être versé au plus tard 3 semaines avant votre arrivée.

3.4 Frais de transfert

En cas de virement bancaire, les frais de transfert de fonds internationaux sont toujours à la charge de l'étudiant, qu'il s'agisse du paiement du séjour ou du remboursement de celui-ci. A noter que le montant des frais de transfert varie selon le mode de paiement utilisé. Nous vous conseillons de comparer le montant des frais applicables avant de procéder au règlement.

4. Déroulement du séjour

4.1 Cours de japonais

4.1.1 Les cours inclus

Le séjour comprend une formation intensive de japonais avec 3 heures de cours quotidiens du lundi au vendredi, avec une pause. Le participant non-débutant envoie lors de son inscription un test de niveau de japonais qui permet de le placer dans la classe appropriée. Les effectifs pour chaque classe sont limités à 9 personnes.

Attention : les cours ne pourront être maintenus sans la participation d'au minimum 2 personnes. Si un participant est seul dans son niveau, il se verra proposer 2 heures de cours privés quotidiens.

4.1.2 Les cours optionnels

- Apprentissage des kanji de base : 4 200 yens (1 séance de 2 heures)

4.2 Activités et excursions

4.2.1 Activités culturelles incluses

Les activités culturelles suivantes (liste indicative) sont comprises dans le prix du séjour et le transport pris en charge par E.L.T. Toutefois, la participation n'est pas obligatoire :

- Orientation dans le quartier de Harajuku
- Visite du quartier historique Asakusa
- Visite de la mairie de Tokyo et du quartier de Kabukicho
- Initiation à l'origami
- Simulation de séisme
- Initiation à la calligraphie
- Hanami (pique-nique sous les cerisiers en fleurs – séjour Sakura uniquement)

4.2.2 Les activités optionnelles

Les activités énoncées ci-dessous sont proposées à titre optionnel. Le paiement doit être effectué au moment du règlement du solde du prix du séjour (3 semaines avant le séjour). Les demandes tardives seront étudiées en fonction des possibilités.

- Visite du jardin Kiyosumi et du musée Fukagawa Edo : 2 500 yens
- Visite du musée Ghibli : 3 000 yens (séjour Sakura uniquement)
- Cérémonie du thé : 3 500 yens
- Promenade en kimono (séjour Sakura uniquement) : 5 100 yens
- Promenade en yukata (séjours juillet et août uniquement) : 4600 yens
- Initiation à la cuisine japonaise : 4 900 yens
- Excursion à Kamakura : 5 500 yens
- Excursion à Hakone : 15 000 yens
- Week-end à Kyoto (séjours juillet et août uniquement) : 74 000 yens

Attention : les activités ne pourront être maintenues sans la participation d'au minimum 4 personnes. L'annulation des activités n'est plus possible après le début du séjour.

4.3 Transports durant le séjour

Compris dans le prix du séjour :

- transport entre lieux de résidence / école / activités culturelles

Non compris dans le prix du séjour :

- transports personnels ou autres ainsi que ceux depuis et vers l'aéroport

4.4 Concernant le logement

Les étudiants ont le choix entre le logement en famille d'accueil japonaise ou tout autre type de logement. Dans ce dernier cas, le tarif réglé à l'école est celui du séjour sans hébergement famille indiqué en 3.1 (votre séjour à la carte), l'étudiant réglant directement auprès de l'organisme choisi les frais d'hébergement.

4.4.1 Familles d'accueil

L'hébergement en famille d'accueil comprend la demi-pension et les transports entre le logement et l'école. Les informations sur les familles d'accueil sont communiquées deux semaines avant le départ, moins de deux semaines pour les inscriptions tardives. Les placements sont toujours tributaires de la disponibilité des familles.

En cas d'événements indépendants de la volonté d'E.L.T. engendrant l'indisponibilité des familles d'accueil, la communication de l'adresse des familles d'accueil peut être retardée, ou le cas échéant, l'étudiant peut se voir proposé d'autres solutions (changement de famille en cours de session, loger avec un autre étudiant, choisir un autre type d'hébergement).

En cas de conflit majeur avec la famille d'accueil, E.L.T s'engage à en chercher une autre en fonction des disponibilités. Dans le cas où le désaccord persisterait avec la deuxième famille, l'étudiant devra trouver un autre logement par ses propres moyens.

Charte de bonne conduite

Le séjour dans une famille permet aux étudiants de se plonger dans la vie quotidienne des Japonais. Ce système a pour but de les aider à comprendre la mentalité et la culture japonaise, et de leur permettre de parler japonais en dehors des cours, ce qui est un point important pour la maîtrise de la langue.

Ce mode d'hébergement n'entre pas dans la catégorie des hôtels. Les étudiants doivent impérativement respecter un certain nombre d'usages et de règles de comportement. Certaines règles sont semblables aux règles de bienséance françaises, d'autres sont spécifiquement japonaises.

Les étudiants s'efforceront d'avoir de bonnes relations avec leur famille d'accueil et de transmettre une image positive de leur pays d'origine. Ils devront vivre comme des membres de la famille, en respectant leurs habitudes de vie.

Toute entorse à ces règles de bonne conduite pourra entraîner des sanctions décrites à l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Les étudiants veilleront en particulier à :

- Ranger leur chambre, faire éventuellement eux-mêmes leur lessive si cela ne leur a pas été proposé, en accord avec les instructions fournies par la famille.
- Ne pas utiliser le téléphone de la famille d'accueil, ni recevoir d'appels, sauf en cas d'urgence. Il est possible d'acheter des cartes de téléphone.

- Ne pas utiliser l'ordinateur de la famille. Un ordinateur connecté à internet ainsi qu'une connexion WIFI sont à la disposition des étudiants à l'école, pour l'envoi de mails et l'utilisation d'internet.
- Ne pas exiger un menu particulier. Les étudiants doivent informer Espace Langue Tokyo lors de leur inscription de leurs exigences alimentaires, s'ils ont des allergies par exemple ou s'ils ne peuvent manger certains plats. Il n'est pas toujours possible pour nos familles de s'adapter aux exigences des élèves qu'elles accueillent. Il est préférable de choisir un autre type d'hébergement si les exigences sont strictes.
- Se mettre d'accord avec la famille sur les heures et la façon d'utiliser la salle de bain. Se conformer autant que possible aux usages de la famille.
- Faire preuve de courtoisie à l'égard de leur famille d'accueil.
- Ne pas indisposer la famille par leurs va-et-vient ou des sorties nocturnes. Les élèves doivent rentrer pour l'heure du dîner (préalablement indiquée par leur famille d'accueil).

Étudiants majeurs : S'ils ont d'autres projets (dîner en extérieur) en semaine, ils doivent être de retour dans leur famille d'accueil avant 23h, sous réserve de les avoir prévenus la veille au plus tard afin d'éviter que leur repas ne soit préparé inutilement. Le week-end, aucune heure de retour n'est imposée par l'E.L.T. mais ils restent tenus de prévenir leur famille d'accueil de leurs sorties nocturnes. En cas de non-respect par trois fois de l'une de ces règles, ils devront aussitôt quitter leur famille d'accueil.

Étudiants mineurs (moins de 18 ans) : S'ils ont d'autres projets (dîner en extérieur) en semaine, ils doivent impérativement être de retour dans leur famille d'accueil avant 21h, sous réserve de les avoir prévenus la veille au plus tard afin d'éviter que leur repas ne soit préparé inutilement. Le vendredi et le samedi soir, sous réserve d'autorisation écrite de leurs parents et de l'accord de leur famille d'accueil, ils peuvent rentrer jusqu'à 21h. L'école doit également être au courant du lieu où ils seront et des personnes avec qui ils seront. Les mineurs sont tenus d'être joignables par téléphone par leur famille d'accueil et l'école.

- Informer immédiatement l'école en cas de problème avec la famille. Espace Langue Tokyo les aidera à le résoudre. Il ne faut pas perdre de vue que le séjour dans une famille constitue un aspect important de l'apprentissage de la vie japonaise, qui ne se limite pas à la simple utilisation de la langue mais comprend aussi la faculté de savoir communiquer de manière positive avec les habitants du pays.

Les étudiants ne peuvent bénéficier du séjour en famille que pendant la durée des cours à Espace Langue Tokyo. Le dernier jour, les étudiants doivent avoir quitté la famille d'accueil avant midi.

En dehors du cadre d'un séjour à Espace Langue Tokyo, l'étudiant ne peut loger chez la famille d'accueil. Tout participant contrevenant à cette règle peut se voir imposer une pénalité de 10 000 yens.

4.4.2 Logement en Share House

Nous vous proposons différents types de logements en dehors des familles d'accueil, du dortoir à l'appartement privatif pour votre séjour à Tokyo. Retrouvez la liste de nos recommandations ci-dessous.

Oak House

Pour choisir votre logement, vous pouvez consulter leur site <https://www.oakhouse.jp/fra/>

Sakura House

Pour choisir votre logement, vous pouvez consulter leur site <https://www.sakura-house.com/fr> ou contacter un interlocuteur francophone à l'adresse mail suivante : info@sakura-house.com

5. Responsabilité

5.1 Espace Langue Tokyo

- E.L.T. n'est responsable que des événements survenant à l'école ou lors de sorties organisées.
- E.L.T. s'engage à rechercher des familles d'accueil aux participants. Cela n'est en aucun cas une obligation de résultat pouvant entraîner la responsabilité contractuelle de l'école.
- En cas d'échec dans la recherche d'une famille d'accueil, E.L.T. proposera alors dans le cas où les familles l'accepteraient, de loger deux participants au sein d'un même foyer.
- Le comportement des familles, indépendant de notre volonté, ne peut engager notre responsabilité.
- Pour participer au séjour linguistique, les Français, Belges, Suisses, Canadiens (liste non exhaustive) n'auront pas besoin de visa : un permis touristique sera tamponné sur le passeport à l'arrivée sur le territoire et permettra de rester au Japon pendant 90 jours (pour les Français, Belges et Canadiens) ou de 6 mois (pour les Suisses), soit une durée suffisante pour suivre les cours dispensés par E.L.T.

Pour les étudiants d'autres nationalités, merci de vous renseigner auprès du service consulaire de votre pays pour les éventuelles démarches d'obtention du visa touristique.

- La [politique de confidentialité](#) d'Espace Langue Tokyo est conforme avec les lois européennes de la protection des données (mise à jour le 25 mai 2018).

5.2 Étudiant

L'étudiant sera responsable de son comportement sur le territoire japonais.

6. Conditions de révocation

6.1 Par Espace Langue Tokyo

- À la suite d'un comportement du participant nuisant à sa famille d'accueil, à son entourage ou à E.L.T., un avertissement lui sera adressé.
- En cas de récidive, le présent contrat sera de facto révoqué, l'étudiant ne respectant pas les termes de la Charte de Bonne Conduite.
- E.L.T. se réserve le droit de prendre toutes les dispositions particulières pour préserver sa réputation et la bonne organisation de ses différents séjours. En cas de renvoi pour les motifs ci-dessus, le participant ne peut prétendre à aucun remboursement ; les frais de rapatriement quels qu'ils soient, restent également à sa charge.

6.2 Par l'étudiant

Tout désistement entraîne la retenue du droit d'adhésion et des frais de dossier fixés 30 000 yens.

- Le désistement survenant à moins de 6 semaines avant le début du séjour doit être communiqué par lettre recommandée.
- Le désistement survenant entre 3 et 1 semaine avant le début du séjour* entraîne une retenue de 20% du montant total.
- Le désistement survenant entre 1 semaine et 24 heures avant le début du séjour* entraîne une retenue de 50%.
- Tout désistement survenant pendant le programme ne peut donner lieu à aucun remboursement.

**On entend par « début du séjour » la réunion d'accueil qui a lieu à 17h (heure japonaise), le premier dimanche du séjour.*

6.3 En lien avec la situation sanitaire actuelle

Par ailleurs, nous sommes conscients de l'imprévisibilité de la situation sanitaire actuelle et des incertitudes que cela entraîne. **Nous avons donc adapté nos conditions d'annulation et ces adaptations restent valables tant que la situation sanitaire n'est pas stabilisée :**

- Il est possible de reporter un séjour et ce, sans limite de date.
- En cas d'impossibilité de quitter le territoire (vol annulé, fermeture des frontières, confinement) ou en cas de fermeture imposée par le gouvernement japonais, nous rembourserons l'intégralité des frais engagés.
- Si l'annulation survenait "par mesure de précaution" de la part du participant, nous appliquerions les CGV initiales et conserverons l'acompte versé. Néanmoins, cet acompte pourrait être utilisé pour un séjour ultérieur et ce, sans limite de date.

6.4 Droit applicable

Le présent contrat est régi par et sera interprété conformément à la loi japonaise.

Espace Langue Tokyo – エスペース・ラング東京
Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon
Mansion 31, 3F, 6-31-15 Jingumae – Shibuya-ku - Tokyo 150-0001 JAPON